L'Iran renoncera-t-il à l'arme nucléaire ?

Simond de Galbert

Dans Politique étrangère 2016/3 Automne , pages 133 à 143
Éditions Institut français des relations internationales

ISSN 0032-342X
ISBN 9782365675116
DOI 10.3917/pe.163.0133
Date de mise en ligne : 05/09/2016

Article disponible en ligne à l'adresse
https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2016-3-page-133?lang=fr

CAIRN.INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.
Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.
Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 04/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

L'Iran renoncera-t-il à l'arme nucléaire ?

Par **Simond de Galbert**

Simond de Galbert est chercheur invité au Center for Strategic and International Studies (CSIS) à Washington D.C.

En juillet 2015 a été conclu un accord sur le programme nucléaire iranien. Les restrictions imposées à Téhéran sont cependant en deçà des objectifs fixés par le Conseil de sécurité. Nombre d'analystes doutent de la sincérité des dirigeants iraniens et pensent que le temps joue en faveur de l'Iran. L'évolution des équilibres stratégiques au Moyen-Orient, de possibles changements à la tête du régime iranien et la détermination de la communauté internationale pèseront sur l'avenir de ce programme.

politique étrangère

La mise en œuvre, à partir du 16 janvier 2016, du Joint Comprehensive Plan of Action (JCPOA), accord sur l'avenir du programme nucléaire iranien du 14 juillet 2015 conclu à Vienne entre le groupe des Six (Allemagne, France, Royaume-Uni, États-Unis, Russie, Chine) et l'Iran, a refermé une crise diplomatique ouverte en 2002. À l'époque, la révélation de la construction clandestine par l'Iran d'une installation d'enrichissement d'uranium à Natanz et d'un réacteur nucléaire à l'eau lourde à Arak – capable de produire du plutonium – avait suscité les soupçons de la communauté internationale à l'égard d'un programme nucléaire militaire. Ces soupçons avaient été confirmés par l'existence de travaux iraniens liés aux technologies de militarisation des matières nucléaires fissiles, et d'un programme de missiles balistiques susceptibles d'emporter une arme.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a confirmé depuis que l'Iran avait bien «exécuté des activités qui ont trait à la mise au point d'un dispositif nucléaire explosif (…) dans le cadre d'un programme structuré[1]». L'intention de l'Iran de se mettre en situation de pouvoir fabriquer une arme nucléaire, quoique sa volonté de «passer à l'acte» soit restée

1. *Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre de l'accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran*, AIEA, GOV/2011/65, 11 novembre 2011, paragraphe 53.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 04/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

incertaine, ne fait donc pas de doute. En dépit des pressions internationales (entraves légales et physiques à l'importation d'équipements sensibles, sanctions économiques, actions clandestines de sabotage[2], voire menace du recours à la force armée[3]), Téhéran s'est montrée déterminée depuis le début de la crise à préserver cette capacité technique, en refusant de renoncer à ses activités d'enrichissement de l'uranium, de reconnaître avoir travaillé sur la militarisation, et d'accepter des restrictions à son programme de missiles. Ces trois lignes rouges iraniennes, qui allaient à l'encontre des trois exigences principales exprimées par le Conseil de sécurité des Nations unies, ont pourtant été défendues par les négociateurs iraniens du JCPOA.

Faute de pouvoir obtenir de Téhéran qu'elle ferme complètement la porte à une option nucléaire militaire, les négociateurs du groupe des Six ont exigé que l'Iran n'ait plus, pour au moins une décennie, la capacité technique d'activer[4] cette option sans être détecté immédiatement par les inspecteurs de l'AIEA, ni celle de le faire dans un délai si rapide qu'il ne permette à la communauté internationale de réagir. C'est la raison pour laquelle le JCPOA impose des mécanismes de surveillance intrusifs, ou encore une restriction des capacités d'enrichissement et des stocks d'uranium enrichi telle qu'il ne soit pas techniquement possible à l'Iran d'accumuler en moins d'un an assez de matières fissiles pour produire une arme nucléaire. Le réacteur d'Arak doit être transformé afin qu'il ne puisse plus produire de plutonium en quantité et qualité militaires, et l'Iran s'est engagé à ne pas conduire certaines activités liées à la militarisation des matières fissiles.

Sur cette base, il sera difficile à l'Iran d'acquérir une arme nucléaire dans les dix prochaines années[5], dès lors qu'il respectera les termes du JCPOA,

2. Voir D. E. Sanger, « Diplomacy and Sanctions, Yes. Left Unspoken on Iran? Sabotage » *The New York Times*, 19 janvier 2016 et D. E. Sanger, *Confront and Conceal : Obama's Secret Wars and Surprising Use of American Power*, New York City, Broadway Books, 2013.

3. Selon l'ancien ministre de la Défense israélien Ehoud Barak, le Premier ministre d'Israël, Benjamin Netanyahou, aurait tenté à trois reprises en 2010, 2011 et 2012 de réunir une majorité au cabinet de sécurité israélien afin d'autoriser des frappes aériennes. Il n'y serait pas parvenu en raison des réserves des autorités militaires israéliennes. Voir J. Rudoren, « Israël Came Close to Attacking Iran, Ex-Defense Minister Says, » *The New York Times*, 21 août 2015.

4. La notion *d'activation* de l'option nucléaire peut être définie de plusieurs manières. Elle pourrait consister pour l'Iran à décider d'utiliser toutes ses capacités d'enrichissement de l'uranium – ses capacités déclarées à l'AIEA ou d'éventuelles capacités clandestines – pour produire suffisamment d'uranium de qualité militaire pour la fabrication d'un ou plusieurs engins explosifs. Au-delà (ce qui impliquerait que l'étape précédemment décrite ait été réalisée sans réaction de la communauté internationale ou à son insu), elle pourrait aussi se matérialiser par l'essai réussi d'un engin explosif nucléaire qui démontrerait la maîtrise par l'Iran des technologies de la militarisation. *L'activation* en tant que telle serait seulement concrétisée par la fabrication d'un engin explosif et par sa détonation dans le cadre d'un essai, mais la production d'uranium hautement enrichi, ou l'expulsion d'Iran des inspecteurs de l'AIEA, en seraient des signaux avant-coureurs discriminants.

5. Pour une description plus détaillée des paramètres de l'accord, voir : ministère des Affaires étrangères et du développement international, « Accord sur le nucléaire iranien » fiche technique, juillet 2015, disponible sur : <www.diplomatie.gouv.fr>.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 04/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

et que les Six imposeront une mise en œuvre disciplinée de cet accord. Pour les Six, l'accord éloigne donc le double spectre de l'arme nucléaire iranienne et d'une intervention militaire occidentale pendant une durée importante, au cours de laquelle le calcul iranien à l'égard de son option nucléaire pourrait évoluer dans le sens d'un renoncement plus durable. Ces considérations – et en particulier la nécessité politique, pour l'administration Obama, d'éviter un nouvel engagement militaire américain au Moyen-Orient – ont justifié d'user du levier des sanctions, même si les objectifs initiaux de la négociation n'étaient pas atteints. Pourquoi, de son côté, l'Iran a-t-il fait le choix du renoncement (temporaire) à l'arme ? On étudiera ici les déterminants de cette décision, afin de comprendre les facteurs qui pourraient influencer un renoncement plus durable de Téhéran à l'arme nucléaire, en particulier au-delà du cadre défini par le JCPOA.

Le JCPOA, un calcul iranien rationnel dans le temps long

Les motivations pour l'acquisition d'une arme nucléaire n'ont jamais été explicitées par l'Iran, Téhéran ayant nié poursuivre cet objectif en s'abritant derrière ses engagements internationaux, tel le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et religieux telle la *fatwa* de 2003 du Guide Suprême Ali Khamenei[6]. Les facteurs qui ont pu pousser l'Iran à se lancer dans une entreprise nucléaire militaire sont d'ordre stratégique et sécuritaire. L'Iran est encerclé par plusieurs puissances nucléaires officielles ou officieuses (U.R.S.S. puis Russie, Israël, Pakistan, Inde). Surtout, sa sécurité a été menacée par l'Irak de Saddam Hussein, pendant la guerre Iran-Irak dans les années 1980, et par ses programmes d'armes de destruction massive (armes chimiques, programme nucléaire militaire). L'antagonisme à l'égard des États-Unis est alimenté par les interventions américaines lors des deux guerres du Golfe, mais aussi par la présence militaire américaine dans la région qui en découle. D'autres motivations politiques peuvent aussi être mentionnées, comme la logique de puissance de l'Iran dans son environnement régional, ou le possible rôle du programme nucléaire comme facteur de légitimation du régime sur le plan intérieur.

Quelle que soit l'importance relative de ces différents facteurs, il apparaît que l'Iran a poursuivi un programme nucléaire militaire organisé à

6. Le Guide Suprême Ali Khamenei aurait édicté en 2003 une *fatwa* orale interdisant la « production, le stockage et l'utilisation d'armes nucléaires », activités jugées « contraire à l'Islam », selon la description qui en a été faite par le représentant permanent iranien à l'AIEA le 10 août 2005. Les négociateurs iraniens se sont appuyés sur cette doctrine religieuse pour démontrer que l'Iran ne cherchait pas à acquérir une arme nucléaire. La plupart des spécialistes de l'Iran relativisent toutefois la plus-value assurantielle de cette *fatwa*, rappelant qu'elle peut être abandonnée à tout moment si l'intérêt supérieur du régime le justifie, comme d'autres *fatwa* l'ont été dans le passé. Voir par exemple M. Eisenstadt et M. Khalaji, *Nuclear Fatwa, Religion and Politics in Iran's Proliferation Strategy*, Washington D.C, The Washington Institute for Near East Policy, Policy Focus n° 115, septembre 2011.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 04/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

cette fin jusqu'en 2003, date à laquelle il aurait dispersé, selon l'AIEA, les activités gérées par l'organisme en charge des travaux liés à la militarisation d'un engin explosif. L'intervention américaine en Irak pourrait avoir joué un rôle décisif dans cette décision iranienne, « habillée » par l'édiction de la *fatwa* du Guide suprême. La crédibilité de ce scénario (un renoncement à l'arme après 2003, allégué par le renseignement américain en 2007) est toutefois affaiblie par la poursuite, attestée par l'AIEA, de certains travaux dispersés liés à la militarisation, la reconstitution de structures réunissant les scientifiques impliqués dans le programme pré-2003 et surtout par la construction clandestine d'une deuxième usine d'enrichissement à Fordou, révélée seulement en 2009. De fait, l'Iran n'a eu de cesse après 2003 de développer ses capacités d'enrichissement d'uranium en se rapprochant d'une capacité effective de produire des matières fissiles, sans pouvoir justifier d'une finalité autre que militaire.

Renoncer à l'arme, mais pas à la capacité d'en avoir une

Même en l'absence d'aveux iraniens comparables à ceux des dirigeants sud-africains ou même du Guide de la révolution libyenne Mouammar Kadhafi[7], il ressort pourtant implicitement des dispositions du JCPOA que l'Iran a estimé en 2015 ne pas avoir un besoin impérieux de l'arme nucléaire dans l'immédiat, tout en souhaitant conserver la capacité technique de l'acquérir en fonction de l'évolution du contexte stratégique. Comment l'expliquer à la lumière des motivations précédemment esquissées ?

L'Iran a pu estimer ne faire face en 2015 à aucune menace existentielle. Si le pays reste dans une situation d'infériorité militaire conventionnelle face aux États-Unis et à leurs alliés du Golfe, Téhéran a développé de longue date des capacités asymétriques, militaires (capacités d'anti-accès navales, arsenal de missiles et roquettes, recours aux moyens de groupes non-étatiques qui lui sont liés tel le Hezbollah libanais) et non-militaires (propagande, guerre psychologique), lui permettant de dissuader un adversaire potentiel, et de projeter son influence au-delà de ses frontières. L'Irak, principale menace étatique à la sécurité iranienne depuis 1979, ne l'est plus depuis le renversement de Saddam Hussein par les Américains en 2003. Les relations de l'Iran avec les autres puissances régionales (Turquie, Égypte, Pakistan) sont ambivalentes mais non conflictuelles. Les tensions avec les pays du

7. L'Afrique du Sud est le seul pays à avoir fabriqué des armes nucléaires avant d'y renoncer. En mars 1993, le président sud-africain De Klerk a révélé que son pays avait mené un programme nucléaire militaire de 1974 à 1990, les armes fabriquées ayant été démantelées. Sans être parvenu au stade de la disposition d'armes nucléaires, mais ayant mis en place un programme structuré pour y arriver, Mouammar Kadhafi a reconnu publiquement en décembre 2003 l'existence de ce programme et pris l'engagement de son démantèlement.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 04/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

Golfe restent aiguës, en particulier avec l'Arabie Saoudite, mais même cette dernière ne dispose pas de capacités offensives susceptibles de représenter une menace crédible pour la sécurité iranienne qui ne puisse être dissuadée par des moyens non-nucléaires. Enfin, l'Iran a pu, comme d'autres acteurs régionaux, percevoir dans la stratégie moyen-orientale de l'administration Obama l'amorce d'un désengagement américain qui pourrait renforcer ses marges de manœuvre et limiter, à l'inverse, l'intérêt de l'arme nucléaire.

En réalité, la seule menace crédible à la survie du régime iranien était en 2015 une menace intérieure, et c'est sans doute là qu'il faut chercher un facteur décisif du compromis accepté par l'Iran. Le choix de Téhéran de négocier et d'accepter des restrictions à son programme nucléaire est en effet intervenu dans un contexte de stagnation économique et d'isolement international créé par les sanctions, qui a renforcé le risque de contestation politique mis en lumière par la révolution verte de 2009 – qualifiée en 2010 de menace « plus dangereuse pour le régime que les huit ans de la guerre Iran-Irak » par le commandant des Gardiens de la révolution, le général Ali Jafari[8]. Il ne s'agissait pas pour le président Rohani élu en juin 2013 de sacrifier le programme nucléaire – programme qu'il avait défendu pendant sa longue carrière au cœur de l'appareil sécuritaire iranien. À l'inverse, il convenait de le protéger tout en neutralisant la stratégie de coercition économique et politique menée par les États-Unis et leurs alliés européens – ce que le président Ahmadinejad n'avait pas su faire au cours de ses mandats. La pérennisation de l'espérance de vie du régime valait donc bien d'accepter des restrictions temporaires au développement du programme.

Le choix de la patience stratégique

On peut aussi penser que l'Iran a fait en juillet 2015 le choix de la « patience stratégique ». Certes, le bénéfice économique retiré par Téhéran de la levée des sanctions reste pour le moment insuffisant au regard des attentes iraniennes. Mais l'Iran est d'ores et déjà sorti de la situation d'asphyxie économique dans laquelle il se trouvait en 2013, et cette situation devrait s'améliorer dans les années à venir si le JCPOA reste en vigueur comme prévu. Au-delà des considérations économiques, l'Iran verra d'ici une décennie les plus importantes restrictions à son programme être levées. Cela ne signifie pas que l'Iran sera libre d'acquérir une arme nucléaire ou de reprendre des activités liées aux technologies de la militarisation, ce que le TNP continuera de proscrire explicitement. Cependant, l'Iran devrait pouvoir accroître le champ de ses activités d'enrichissement, alors même que la justification économique d'une telle expansion restera faible. Le temps joue donc plutôt pour lui.

8. « IRGC Chief Warns of Cultural Threats » *Press TV*, 9 juin 2010, disponible sur : <http://edition.presstv.ir>.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 04/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

Téhéran devra respecter strictement les restrictions du JCPOA avant que celles-ci ne puissent s'éteindre. À défaut, les Six, avec la communauté internationale, pourraient être conduits à réimposer les sanctions aujourd'hui suspendues et à revenir sur les concessions faites pendant la négociation. L'Iran reste donc toujours sous la menace de ses propres maladresses et de ses divisions internes, qui pourraient conduire une faction du régime à pousser ce dernier à la faute si Téhéran peinait à retirer les bénéfices économiques attendus de l'accord, ou à l'inverse si ceux-ci modifiaient les équilibres internes au sein du régime. On ne peut sous-estimer le risque d'une erreur de calcul, si l'Iran considère qu'il peut tester les limites du JCPOA sans risquer d'en menacer la survie.

L'Iran et son option nucléaire après le JCPOA

S'il respecte les restrictions imposées par le JCPOA, ce qui est pour le moment le cas, que fera l'Iran après leur expiration ? Trois scénarios principaux paraissent envisageables. Tout d'abord, l'abandon de l'option nucléaire sous la forme d'un renoncement aux activités d'enrichissement d'uranium. Ensuite, la rétention de l'option nucléaire sans son activation, avec une montée en puissance plus ou moins rapide des activités d'enrichissement après l'extinction des restrictions fixées par le JCPOA. Enfin, l'activation par l'Iran de son option nucléaire. Trois déterminants principaux influenceront dans les années à venir le choix de l'Iran de se diriger vers l'un ou l'autre de ces scénarios.

L'avenir chaotique de l'environnement régional.

L'infériorité militaire conventionnelle de l'Iran par rapport aux États-Unis et à ses alliés du Golfe n'a pas justifié en 2015 une stratégie de compensation fondée sur l'acquisition d'une arme nucléaire. Cette option pourrait s'avérer encore moins nécessaire dans les années qui viennent, si l'Iran se montre capable de rééquilibrer le rapport de forces conventionnel qui l'oppose à ses rivaux et adversaires potentiels. Un rééquilibrage partiel pourrait survenir, notamment par la modernisation progressive des capacités militaires conventionnelles iraniennes. Cette modernisation devrait être favorisée par la levée dans moins de cinq ans de l'interdiction faite à l'Iran d'importer des armes lourdes[9].

9. En vertu des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies adoptées entre 2006 et 2010, l'Iran faisait l'objet d'un embargo sur les armes prescrivant la vente à Téhéran des principales catégories d'armes lourdes. La résolution 2231 du CSNU de juillet 2015 qui « codifie » en droit international le JCPOA a prévu que cet embargo soit levé mais que le Conseil de sécurité conserve un droit de veto sur toute exportation de tels matériels vers l'Iran pendant cinq ans (c'est-à-dire exactement jusqu'en janvier 2021).

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 04/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

D'autres facteurs de rééquilibrage pourraient intervenir. Un désengagement sécuritaire américain du Moyen-Orient (loin d'être effectif aujourd'hui) laisserait l'Iran face à ses rivaux du Golfe. Un rapprochement irano-américain pourrait même être envisagé. Les positions des deux principaux candidats à l'élection présidentielle américaine de novembre 2016 paraissent cependant peu propices à de telles évolutions, quoique le positionnement du candidat républicain Donald Trump soit trop incertain pour que des conclusions fiables puissent en être tirées. Côté iranien, la diabolisation des États-Unis reste un pilier du discours politique du Guide suprême. Cela n'empêchera pas l'Iran d'accepter ponctuellement le dialogue, voire la coopération, avec Washington si ses intérêts le justifient, comme cela a été le cas sur le dossier nucléaire lorsque Téhéran a accepté d'engager des discussions bilatérales confidentielles avec les États-Unis à partir de 2012.

La diabolisation des États-Unis reste un pilier du discours iranien

À l'inverse, une approche plus rigide des États-Unis à l'égard de la politique régionale iranienne là où elle se déploie (Syrie, Yémen, voire Bahreïn) pourrait tendre ces relations. Elle contribuerait alors à raviver la perception par Téhéran d'une nouvelle menace américaine, qui pourrait réhabiliter l'idée d'une stratégie de compensation incluant l'arme nucléaire. Pour les États-Unis, la nécessité de rassurer leurs alliés et partenaires dans le Golfe – l'Arabie Saoudite ou les Émirats arabes unis, inquiets des marges de manœuvre que va offrir à l'Iran le JCPOA –, est à manier avec précaution. Entretenir l'asymétrie militaire existante au détriment de l'Iran, voire l'accentuer encore, ne contribuera pas à convaincre les dirigeants iraniens de l'inutilité d'une arme nucléaire.

Il convient de relativiser toute approche « mécaniste », les hypothèses présentées ici restant loin d'être une science exacte. S'opposer plus fermement aux agissements iraniens en Syrie ne fera pas disparaître pour autant l'intérêt du JCPOA et de la levée des sanctions pour l'Iran, même s'il influence son analyse de sa situation sécuritaire. L'équilibre à trouver entre l'assurance donnée aux pays du Golfe et la réduction des tensions existantes avec l'Iran n'a rien d'évident, dans un environnement stratégique régional qui a toutes les chances de rester chaotique dans les années à venir. Ce contexte n'est pas de nature à encourager l'Iran à abandonner son option nucléaire, mais il pourrait ne pas le pousser non plus à l'activer en l'absence d'une rupture stratégique – que pourrait constituer par exemple la mise en place par l'un des pays du Golfe d'une option nucléaire similaire à celle dont dispose l'Iran. Un renversement significatif de l'équilibre militaire au détriment des pays du Golfe ne manquerait pas, en effet, d'y alimenter en retour le risque de prolifération nucléaire.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 04/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

Les faiblesses du « pari de la modération » du régime iranien

Le débat suscité par le JCPOA a mis en lumière l'idée d'un pari fait par les Six : l'ouverture économique permise par la levée des sanctions pourrait renforcer avec le temps la main des forces politiques modérées en Iran, et *in fine* transformer le régime iranien à l'approche d'une phase de transition à sa tête (Ali Khamenei a 77 ans). Les Six, et le président Obama lui-même, ont contesté avoir fondé le JCPOA sur cet espoir de transformation, en estimant que la plus-value de non-prolifération incarnée par les limites posées à l'évolution du programme iranien justifiait à elle seule la conclusion de l'accord. Néanmoins, on ne peut s'empêcher de penser que l'accord est en partie lié à ce calcul, au moins côté américain.

Le « pari de la modération » repose sur des postulats discutables. Le régime iranien serait, dans cette vision, divisé entre des forces opposées au changement incarnées par les Gardiens de la révolution et les religieux les plus conservateurs, et des forces modérées incarnées par le président Rohani. Cette distinction apparaît trop simpliste pour rendre compte des équilibres internes plus complexes du régime iranien[10]. Rohani lui-même semble s'inscrire plus dans une logique pragmatique dirigée par les intérêts de la raison d'État que dans une logique de modération ou de réforme de la République islamique. Par ailleurs, la faiblesse principale du « pari de la modération » repose, pour ce qui concerne la question nucléaire, sur l'idée que les ambitions nucléaires de l'Iran reculeraient nécessairement avec une normalisation du régime, sans considération des intérêts géopolitiques du pays lui-même. Une transformation en profondeur du régime de la République islamique en modifierait sans doute la nature révolutionnaire. Mais l'Iran n'en resterait pas moins l'Iran, avec des ambitions régionales qui ne disparaîtraient pas pour autant, et en soutien desquelles l'option nucléaire pourrait continuer de jouer un rôle important.

Sur le plan intérieur, le programme nucléaire iranien commencé par le Shah, quoique provisoirement interrompu par l'ayatollah Khamenei après 1979, a conservé jusqu'à aujourd'hui une valeur politique – au-delà de sa plus-value sécuritaire elle-même – qui n'a fait que croître avec l'attention qu'y a portée la communauté internationale depuis 15 ans. Les dirigeants iraniens ont tenu à faire du programme nucléaire un symbole de l'indépendance et de l'avancement technologique de l'Iran – même si ce programme n'a jamais été réellement autonome (à la fois sur le plan civil et militaire[11]) et a connu une progression très laborieuse. Il a malgré

10. Voir *Iran After the Nuclear Deal*, Bruxelles, International Crisis Group, Middle East Report No. 166, 15 décembre 2015.
11. Sur la coopération irano-pakistanaise voir B. Tertrais, « L'Iran et la bombe », *Le Monde*, 17 septembre 2009.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 04/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

cela toutes les chances de demeurer dans les années à venir un marqueur politique important, que peu de responsables politiques iraniens auront intérêt à négliger compte tenu de sa charge patriotique et symbolique de l'évolution des relations de Téhéran avec l'étranger, et les États-Unis en particulier. Quand bien même une transition à la tête de l'État (c'est-à-dire à la Guidance, plus qu'à la présidence) devrait intervenir pendant la durée de l'application des restrictions du JCPOA, rien ne permet de penser qu'elle relativiserait l'intérêt de l'Iran à conserver son option nucléaire pour des considérations de politique intérieure.

Cohabiter avec l'option nucléaire iranienne

Au-delà des considérations régionales et intérieures, un renoncement durable de l'Iran à l'arme nucléaire dépendra aussi de la détermination de la communauté internationale à l'imposer. La communauté internationale, et en son sein les États-Unis et leurs alliés européens du groupe des Six, pourrait-elle accepter par exemple que les restrictions existantes sur le programme nucléaire iranien soient levées si des doutes subsistaient sur la finalité civile du programme nucléaire à l'extinction du JCPOA ?

Le JCPOA étant fondé sur l'acceptation implicite par les Six de la rétention par l'Iran de son option nucléaire et de capacités d'enrichissement, on peut estimer qu'une réponse positive a déjà été apportée à cette première question. Cependant, ce compromis pourrait apparaître à l'avenir sous un jour plus défavorable aux Six si le programme iranien n'était pas réorienté, à l'échéance du JCPOA, dans une direction donnant davantage de crédibilité à sa finalité civile. Les négociateurs iraniens ont souvent souligné l'existence d'une analogie entre les programmes nucléaires iranien et japonais.

Une analogie fallacieuse entre les programmes nucléaires iranien et japonais

Une telle comparaison donnerait davantage de légitimité au programme d'enrichissement d'uranium qui viserait, en Iran comme au Japon, à alimenter en combustible un parc de centrales nucléaires utilisées pour la production d'électricité. Cette comparaison est fallacieuse[12]

12. Le Japon a construit des centrales nucléaires pour produire de l'électricité avant d'envisager acquérir des capacités internes d'enrichissement susceptibles d'alimenter le parc nucléaire en combustible nucléaire, tout en se conformant strictement à ses obligations internationales et à la surveillance de l'AIEA. L'Iran a emprunté la voie inverse : acquérir des capacités d'enrichissement en violation de ses obligations internationales, sans disposer d'un parc de centrales nucléaires requérant une production nationale de combustible nucléaire (fourni par la Russie pour ce qui concerne le seul réacteur de puissance en service en Iran, celui de Bushehr). Si le Japon dispose *de facto* d'une option nucléaire, il ne l'a pas acquise à des fins militaires dans la mesure où elle est un produit du programme nucléaire civil.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 04/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

dans la mesure où ce parc de centrales n'existe pas en Iran, à l'exception de la centrale de Bushehr construite par la Russie, et qu'il est loin d'être certain que des progrès importants dans ce sens puissent être réalisés d'ici une décennie. En outre, il est probable que le partenaire étranger qui construirait une ou plusieurs nouvelles centrales insisterait pour fournir lui-même à l'Iran le combustible nucléaire.

Les marges de manœuvre de la communauté internationale pour convaincre l'Iran d'une poursuite de l'encadrement de son programme d'enrichissement seront limitées. Une voie coopérative pourrait être envisageable dès lors que l'Iran souhaiterait s'y prêter, par exemple par un renforcement de la coopération internationale dans la continuité des axes tracés par le JCPOA dans le domaine nucléaire. À défaut, une approche de coercition serait sans doute privilégiée, avec un recours aux différents outils politiques et économiques maniés jusqu'à aujourd'hui. Dans les deux cas, l'Iran aurait beau jeu de critiquer la remise en cause des concessions qui lui ont été faites en juillet 2015. Toutefois, le programme iranien reste sujet aux obligations du TNP, et la communauté internationale resterait sans doute fondée dans ce cadre à s'interroger sur la légalité internationale d'un programme d'enrichissement toujours détaché de toute logique économique.

À défaut de pouvoir empêcher l'expansion des capacités d'enrichissement iraniennes, la communauté internationale pourrait au moins avoir intérêt à en contenir les dommages collatéraux (prolongation des limites sur le niveau, les formes ou les stocks liés à l'enrichissement de l'uranium afin que l'Iran ne produise pas d'uranium hautement enrichi, réduction des risques de prolifération nucléaire dans le Golfe et de transfert par l'Iran de technologies sensibles à d'autres pays, renforcement des efforts de renseignement susceptibles de détecter la réactivation de travaux de militarisation). À ce stade, nous en serions malheureusement revenus plus d'une décennie plus tard à la situation pré-JCPOA, mais sans disposer du levier diplomatique offert par les sanctions internationales.

Enfin, dans l'optique où l'Iran se déterminerait à activer son option nucléaire, il reviendrait *in fine* aux Six de fixer une ligne de conduite susceptible de l'en empêcher, et en particulier, au préalable, de définir une vision commune de ce qui constituerait pour eux le signal de cette activation. Un consensus s'est par exemple formé ces derniers mois aux États-Unis pour que la prochaine administration demande au Congrès américain de lui donner par avance l'autorisation d'engager une action militaire dans le cas où l'Iran chercherait manifestement à activer son option nucléaire (*attempt*

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 04/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

a nuclear breakout, selon la terminologie américaine[13]). On pourrait imaginer que certains alliés proches de Washington s'associent à cette déclaration d'intention si elle était émise par la prochaine administration américaine, ce qui lui donnerait encore davantage de crédibilité. Elle contribuerait à convaincre l'Iran de la mise en échec probable de toute tentative de sa part de sortir par effraction des obligations issues du JCPOA et du TNP.

Mots clés
Nucléaire
Prolifération
Iran
Accord de Vienne (juillet 2015)

13. Cette suggestion faite par plusieurs critiques républicains du JCPOA a été récemment reprise par plusieurs experts démocrates, dont deux anciens négociateurs de l'accord de l'administration Obama, voir R. Einhorn, R. Nephew, *The Iran Nuclear Deal: Prelude to Proliferation in the Middle East?*, Washington D.C, Brookings Institution, Arms Control and Non-Proliferation Series Paper n° 11, mai 2016.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 04/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)